

***Service HÉBERGEMENT***

*15 Rue Lemerchier - 80000 AMIENS*

*Tél. : 03 22 53 22 60 – Fax. : 03 22 53 22 78*

*service-hebergementamiens@apremis.fr*

# **RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014**

**SERVICE HÉBERGEMENT**

# SOMMAIRE

---

<b><i>I. INTRODUCTION</i></b>	<b>3</b>
<b><i>II. LOGEMENTS TEMPORAIRES GRAND AMIÉNOIS</i></b>	<b>6</b>
<b><i>III. LOGEMENTS TEMPORAIRES PICARDIE MARITIME</i></b>	<b>15</b>
<b><i>IV. LOGEMENTS TEMPORAIRES SANTERRE HAUTE-SOMME</i></b>	<b>25</b>
<b><i>V. LOGEMENTS « ADMISSON RAPIDE »</i></b>	<b>32</b>
<b><i>VI. HOTEL SOCIAL</i></b>	<b>40</b>

## I. INTRODUCTION

---

En 2014, L'équipe socio-éducative chargée de l'accompagnement des ménages hébergés sur le dispositif des Logements Temporaires et à l'Hôtel Social est composée de :

- Sabrina BARBIER, coordinatrice des logements temporaires
- Valérie THIBAUD, Audrey GLATZ, Ingrid CREPIN à temps plein
- Fatou CISS qui anime également le dispositif Intermédiation Locative
- Anne-Sophie CLAY, secrétaire de Direction
- John PAYENNEVILLE, encadrant technique
- Nicolas LEMOINE, agent d'entretien

**236 ménages, soit 472 personnes, ont été accompagnés et hébergés** par le biais des différentes actions du Service Hébergement.

Dans les Logements Temporaires et à l'Hôtel Social, à eux seuls, ont été hébergés et accompagnés **170 ménages, 210** candidatures orientées par le SIAO ont été instruites, **80** ménages accueillis et **46** ménages relogés.

Ces données sont révélatrices du travail exercé par les médiatrices sociales du Service Hébergement, référents, chacune d'entre elles, de 24 ménages hébergés sur l'ensemble du Département de la Somme.

Le parc de logements y compris les 19 chambres de l'Hôtel Social est composé de 95 logements diffus et en résidences.

Pour entretenir ce parc nous disposons d'un encadrant technique en situation de tutorat avec un salarié recruté par l'intermédiaire du dispositif Emploi d'Avenir.

Nous aimerions accentuer notre vigilance quant à la qualité des logements proposés.

Le parc vieillissant, plus particulièrement sur les résidences, le turn-over dans ces logements engendrent des dégradations génératrices de réticences de la part des ménages au moment de l'accueil.

Des travaux de peinture ont bien été engagés, mais nous ne disposons pas de moyens financiers et humains suffisant pour soutenir cet effort efficacement.

*Les chiffres de l'année 2014 sur l'ensemble du Service Hébergement*

- **236 ménages** (soit 472 personnes) ont fait l'objet d'un accompagnement social par le Service Hébergement durant l'année 2014.

*Tableau récapitulatif hôtel social, admission rapide, logements temporaires, Pension de Famille et Intermédiation Locative*

	Logements Admission rapide	Hôtel Social	Logements temporaires Grand Amiénois	Logements temporaires Santerre Haute Somme	Logements temporaires Picardie Maritime	Pension de Famille	IML	Total Ménages	Total personnes
<b>Ménage</b>	16	38	40	21	55	33	33	<b>236</b>	
<b>Adultes</b>	24	39	58	24	68	35	52		<b>300</b>
<b>Enfants</b>	33	7	42	16	34		40		<b>172</b>
<b>Total</b>	<b>57</b>	<b>46</b>	<b>100</b>	<b>40</b>	<b>102</b>	<b>35</b>	<b>92</b>		<b>472</b>

*La répartition des relogements entre les différents bailleurs*

	Admission Rapide	Hôtel Social	L.T Grand Amiénois	LT Haute Somme Santerre	L.T Picardie Maritime	IML	Total 2013	Total 2014
<b>OPH d'Amiens</b>		4	3			2	<b>10</b>	<b>9</b>
<b>OPH de la Somme</b>							<b>8</b>	<b>0</b>
<b>SIP</b>	1	6	3	2		3	<b>9</b>	<b>15</b>
<b>OPH d'Abbeville</b>	2				14		<b>16</b>	<b>16</b>
<b>ICF Nord-est</b>			1				<b>1</b>	<b>1</b>
<b>SAPI/Maison CIL</b>		2	4			1	<b>7</b>	<b>7</b>
<b>PACT ADRIM</b>							<b>1</b>	<b>0</b>
<b>SIA HABITAT</b>							<b>1</b>	<b>0</b>
<b>Privé dont AIVS</b>		1		1	1	1	<b>14</b>	<b>4</b>
<b>SAIP</b>							<b>2</b>	<b>0</b>
<b>IML</b>	1							<b>1</b>
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>13</b>	<b>11</b>	<b>3</b>	<b>15</b>	<b>7</b>	<b>69</b>	<b>53</b>

Nombre de personnes orientées par le S.I.A.O actuellement en attente d'entrer dans les différentes actions :

Données du logiciel PROGDIS

<b>GHL Hôtel Social</b>	<b>LT Grand Amiénois</b> <b>LT Haute Somme Santerre</b> <b>GHL LT Picardie Maritime</b> <b>IML</b> <b>Pension de Famille</b>
<b>17</b>	<b>148</b>

## II. LOGEMENTS TEMPORAIRES GRAND AMIÉNOIS

Au cours de l'année 2014, le parc des logements temporaires sur le secteur du Grand Amiénois a mobilisé jusqu'à 30 logements dont 5 logements en baux glissants et 12 logements meublés situés en résidence.

Nous participons aux permanences SIAO du Grand Amiénois, conjointement avec les équipes du service « Le Relais », à raison d'une fois par mois. Le responsable de service participe aux commissions d'admission tous les lundis matin.

Suite à la décision d'orientation de la commission SIAO, un entretien est réalisé par un membre de l'équipe. La commission unique d'admission interne au dispositif émet un avis qui est transmis par courrier au ménage ainsi qu'au SIAO en cas d'avis défavorable.

Au cours de l'année, 45 candidatures ont été orientées vers les logements temporaires contre 36 en 2013. Le nombre de candidatures est en augmentation par rapport à l'année dernière.

Sur ces 45 candidatures :

- 15 ménages ont reçu un avis favorable ce qui représente 31 % de ces candidatures. En 2013 les avis favorable représentaient 50% de ces candidatures. 10 ménages ont été accueillis au cours de l'année. La candidature la plus ancienne au 31 décembre 2014 date de novembre 2014
- 4 ménages ont reçu un avis défavorable
- 7 ménages ont été réorientés vers d'autres dispositifs plus adapté : IML ou Hôtel social
- 18 ménages n'ont pas donné suite à leur demande d'hébergement, 15 n'ont pas honoré les rendez-vous proposés et 3 ont été relogés avant le passage en commission unique d'admission
- 1 candidature a fait l'objet d'un ajournement

### A. Occupation des logements temporaires

Ménages	Adultes	Enfants	Personnes
40	58	42	100

Nous avons hébergé 40 ménages au cours de l'année 2014 (contre 43 ménages en 2013) dont :

- 58 adultes
- 42 enfants (dont 10 enfants en droit d'hébergement)

## B. Entrées et sorties des logements temporaires

Année	2014	2013
Entrées	13	15
Sorties	13	17

Sur ces 13 ménages, nous avons accueilli 19 adultes et 4 enfants dont 1 en DVH.

Le nombre de sorties est moins important que l'an passé soit 13 en 2014 contre 17 en 2013.

## C. Situation avant l'accueil en Logement Temporaire

Nous ne pouvons pas réaliser une analyse fine entre les données 2013 et 2014 en raison d'une modification des items utilisés pour définir la situation résidentielle. Nous nous sommes inspirés du formulaire de candidature du S.I.A.O.

### Année 2014

Situation résidentielle	Nombre de ménages	%
Hébergement par un tiers	3	23
Structure hébergement	3	23
Structure urgence	2	14
Domicile parental	1	8
Domicile personnel ou conjugal	1	8
Rue	1	8
Hôtel payé par le ménage	1	8
Autres	1	8
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>100</b>

### Année 2013

Motif de l'accueil	Nombre de ménages	%
Hébergement amical /et ou familial	9	60
Intermittent De la Rue	1	7
Hébergement d'urgence SAU	2	13
Expulsion	1	7
Domicile personnel	2	13
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>100</b>

Nous constatons que la majorité des accueils en logement temporaire fait suite à une rupture d'hébergement, qu'il soit familial ou amical, correspondant à 41% de l'ensemble des accueils.

**23 % de ces accueils font suite à une réorientation du dispositif hôtel social vers les logements temporaires, ce dernier n'étant pas adapté au vu des difficultés rencontrées par les ménages.**

Dans le bilan d'activité de 2013 de l'hôtel social, nous évoquons la situation d'un couple séparé par l'hébergement d'urgence. Monsieur rencontrant des problèmes de santé importants et nécessitant un logement en rez-de-chaussée, nous avons accueilli ce ménage à l'hôtel social afin de le réunir. Compte tenu des difficultés de gestion budgétaire rencontrées par le couple, nous avons travaillé la mise en place d'une MASP avec gestion et avons réorienté le ménage, en partenariat avec le SIAO, vers le dispositif des Logements Temporaires. Le couple a été accueilli en janvier 2014. Après un an d'accompagnement, nous constatons que le dispositif est adapté. Le couple a adhéré aux différentes mesures dont il est bénéficiaire. Il est désormais prêt à accéder au statut de locataire.

Les raisons principales de la demande :

- 14 % rupture de solidarité
- 23 % rupture conjugale sans violence
- 8 % rupture conjugale avec violence
- 8 % suite à un logement insalubre
- 8 % à un logement inadapté
- 8 % dette de loyer sans procédure
- 23 % réorientation
- 8 % squat

## D. Composition des ménages

### Année 2014

Composition ménages	F	H	Total
Isolé	1	5	6
Isolé + 1	2		2
Isolé + 2	1		1
Isolé + 3	1		1
Isolé + 4			
Couple	3		3
Couple + 1			
Couple + 3			
Couple + 4			
Couple + 5			
Autre *			
<b>Total</b>			<b>13</b>

### Année 2013

Composition ménages	F	H	Total
Isolé	3	3	6
Isolé + 1		1	1
Isolé + 2	2	1	3
Isolé + 3	1		1
Isolé + 4			
Couple			
Couple + 1			
Couple + 3	1		1
Couple + 4	1		1
Couple + 5	1		1
Autre *	1		1
<b>Total</b>			<b>15</b>

Nous avons reçu, comme l'an passé, majoritairement des ménages isolés avec ou sans enfant. Cette composition familiale représente plus de 75 % des ménages accueillis.

Nous avons hébergé cette année, 3 couples sans enfant, ce qui représente 25 % des accueils. Cette composition familiale était inexistante en 2013.

Aucun couple avec enfant n'a été accueilli alors qu'ils représentaient 27 % des accueils en 2013.

## E. Age des ménages

Année 2014

Âges	Nombre de personnes	%
0-17 ans	4	17
18-24 ans	4	17
25-39 ans	9	40
40-65 ans	6	26
65 et +		
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>100</b>

Année 2013

Âges	Nombre de personnes	%
0-17 ans	23	55
18-24 ans	4	10
25-39 ans	6	14
40-65 ans	8	19
65 et +	1	2
<b>Total</b>	<b>42</b>	<b>100</b>

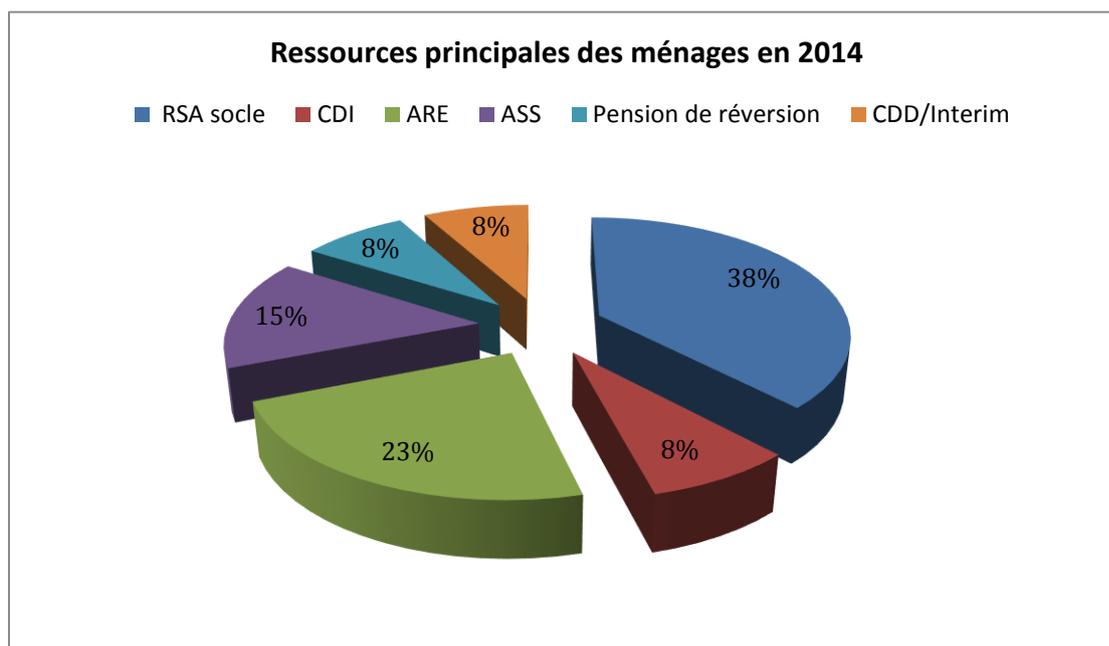
Nous avons accueilli principalement des ménages âgés de 25 à 39 ans soit 40 %. Cette tranche d'âge est en forte augmentation car elle représentait seulement 14 % des ménages accueillis en 2013. On constate également une augmentation des ménages âgés de 18 à 24 ans soit 17 % contre 10 % en 2013. Ce même constat est fait pour les ménages âgés de 40 à 65 ans soit 26 % en 2014 contre 19 % en 2013. Le nombre d'enfants accueillis est quant à lui en forte diminution par rapport à l'année dernière. Il représente 17 % en 2014 contre 55 % en 2013.

## F. Ressources principales

Ressources Principales%	2014	2013
RSA socle	38	34
CDI	8	13
A.R.E	23	33
A.S.S	15	
Pension de réversion	8	
CDD/Intérim	8	13
Retraite		7
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Nous constatons une forte diminution des ménages accueillis en situation d'emploi passant de 26 % en 2013 à 16 % en 2014. Les ménages accueillis percevant des indemnités du pôle emploi sont quant à eux en légère augmentation passant de 33 % en 2013 à 38 % en 2014. Nous constatons que les personnes accueillis percevant l'ASS représentent cette année 15 % de l'ensemble des ménages accueillis alors que cette catégorie de ressource était inexistante en 2013.

Nous observons également une augmentation des ménages accueillis percevant le RSA durant l'année 2014, qui représentent 38 % contre 34 % en 2013.



## G. Durée de séjour des ménages sortis

### Année 2014

Durée	Nombre de ménages	%
- de 6 mois	1	8
De 6 à 12 mois	1	8
De 1 à 2 ans	5	38
De 2 à 3 ans	2	15
+ de 3 ans	4	31
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>100</b>

### Année 2013

Durée	Nombre de ménages	%
- de 6 mois	4	24
De 6 à 12 mois	2	12
De 1 à 2 ans	4	24
De 2 à 3 ans	1	6
+ de 3 ans	6	35
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>100</b>

Années	2014	2013
Durée moyenne de séjour (en mois)	25,3	22,1

Cette année encore, nous constatons une augmentation de la durée moyenne de séjour des ménages sortis qui s'élève à 25,3 mois en 2014. Elle était de 13,9 mois en 2011, 17,9 mois en 2012 puis de 22,1 mois en 2013.

En 2014, les ménages accueillis entre 1 et 2 ans représentent 38 % des ménages sortis soit la part la plus importante. Les ménages sortis hébergés de 2 à 3 ans sont en forte augmentation également, représentant 15 % de ces ménages en 2014, contre 6 % en 2013.

Quant aux ménages accueillis depuis moins d'un an, ils ne représentent que 16 % des ménages sortis contre 36 % en 2013. Ainsi, 84 % des ménages sont sortis du dispositif après une durée de séjour supérieure à 1 an contre 65 % en 2013 ce qui contribue à expliquer l'augmentation de la durée moyenne de séjour.

Les ménages hébergés durant plus de 3 ans ne représentent plus la part la plus importante des ménages sortis en 2014 puisque cette catégorie s'élève à 31 % contre 35 % en 2013.

Concernant les 13 sorties recensées sur l'année 2014, 11 ménages ont eu l'attribution d'un logement par un office public de l'habitat, un ménage a fait l'objet d'une fin de prise en charge et un autre d'une orientation vers un CHRS.

Nous présenterons le jour du comité de pilotage la situation d'un ménage qui a été relogé après avoir été hébergé durant plus de 36 mois en logements temporaires.

## H. Les sorties

### - Les relogements

#### Année 2014 : 11 relogements

	OPH Amiens	OPH de la Somme	Maison du Cil	ICF	SIP	PRIVE	IML	Total
2014	3		4	1	3			11
2013	3	2	1	1	1	1		9
2012	6		1		1	2	1	11

Le nombre de relogement a légèrement augmenté par rapport à l'année dernière passant de 9 en 2013 à 11 en 2014. Nous constatons, encore cette année, l'intervention de l'ensemble des bailleurs implantés sur le territoire d'Amiens. Un renforcement de notre relation partenariale avec la Maison du Cil s'est concrétisé par un nombre de relogements en augmentation significative au cours de l'année 2014.

Cinq ménages ont été reconnus prioritaires par la Commission Restreinte d'Accès au Logement. Cette commission a été saisie pour un ménage en 2012 et en 2013 pour les 3 autres ménages.

La commission DALO a été saisie pour un ménage.

Au cours de l'année 2014, pour le financement du dépôt de garantie :

- nous avons sollicité le FSL pour 2 ménages
- 3 ménages ont sollicité le LOCAPASS
- 2 ménages ont sollicité un prêt CAF
- 3 ménages ont financé leur dépôt de garantie
- 1 ménage a pu bénéficier d'une aide par la mairie car la personne en était salariée.

De plus, nous avons sollicité le FSL pour 3 ménages concernant le financement de mobilier.

### - Les sorties sans relogement

Durant l'année 2014, sur les 13 ménages sortis du dispositif, 2 d'entre eux n'ont pas accédé à un logement :

- 1 ménage a été réorienté vers un CHRS
- 1 ménage a fait l'objet d'une fin de prise en charge

### I. Durée de séjour des ménages présents au 31 décembre 2014

#### Année 2014

Durée	Nombre de ménages	%
- de 6 mois	8	29
De 6 à 12 mois	5	18
De 12 à 24 mois	6	21
De 24 à 36 mois	2	7
+ 36 mois	7	25
<b>Total</b>	<b>28</b>	<b>100</b>

#### Année 2013

Durée	Nombre de ménages	%
- de 6 mois	7	26
De 6 à 12 mois	3	11
De 12 à 24 mois	6	22
De 24 à 36 mois	2	7
+ 36 mois	9	33
<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>100</b>

Au 31 décembre 2014, 28 ménages sont présents soit 43 adultes et 20 enfants dont 5 en droit d'hébergement.

Années	2014	2013	2012
Durée moyenne de séjour (en mois)	21,8	24	23

La durée moyenne de séjour des ménages présents a diminué. Cela s'explique par le nombre de ménage accueillis depuis plus de trois ans qui ont quitté le dispositif, permettant ainsi l'accueil de nouveaux ménages.

### **III. LOGEMENTS TEMPORAIRES PICARDIE MARITIME**

---

Au 31 décembre 2014, l'antenne Picardie Maritime qui se situe au 15 rue Lefébure de Cerisy à Abbeville dispose de 28 logements temporaires sur Abbeville. Le parc n'a pas évolué depuis 3 ans.

La convention partenariale qui nous lie avec l'OPH d'Abbeville nous permet de louer 10 logements, dont 1 est mis à disposition pour le dispositif de l'admission rapide. En complément, nous louons 19 logements dans le parc privé.

Le parc se répartit de la manière suivante :

- 2 type IV de l'OPH d'Abbeville
- 5 type III dont 4 de l'OPH d'Abbeville
- 11 type II dont 3 de l'OPH d'Abbeville
- 2 studios dans le parc privé
- 8 chambres meublées dans le parc privé

Les petits logements, allant de la chambre meublée au T II nous permettent de répondre à la demande du public isolé accueilli en grande majorité.

#### **Nombre de candidatures reçues au cours de l'année 2014 :**

En 2014, le S.I.A.O a orienté 87 candidatures vers les logements temporaires : 85 par la commission d'ABBEVILLE et 2 par la commission d'AMIENS. En 2013, le S.I.A.O avait orienté 73 candidatures (86 en 2012).

La permanence S.I.A.O. tenue sur Abbeville répartie entre les associations APAP, AGENA et APREMIS a lieu le jeudi matin tous les quinze jours. Nous participons à ces permanences conjointement avec l'équipe du Relais de l'association.

L'association, représentée par la coordinatrice de l'antenne d'Abbeville, a siégé aux commissions SIAO qui se déroulent tous les quinze jours, le mardi matin.

#### **Sur les 87 candidatures :**

- 23 ménages soit 26 % ont été accueillis en logement temporaire sur Abbeville en 2014 contre 35 % en 2013
- 13 ménages soit 15 % sont toujours en attente d'une entrée en logement temporaire sur Abbeville au 31 décembre 2014
- 5 ménages sont en attente de passage à la commission d'admission interne à l'association à la date du 31 décembre 2014
- 1 ménage a été hébergé dans le cadre du dispositif admission rapide à St Firmin les Crotoy dans l'attente d'un accueil en logement temporaire
- 1 ménage a été accueilli en logement temporaire de l'APAP sur le secteur du Vimeu.

Parmi les 44 ménages qui n'ont pas été accueillis en logement temporaire ou sont en attente d'admission ou d'étude de leur demande :

- 13 ménages ont accédé directement à la location (6 dans le parc privé, 6 par l'OPH d'Abbeville et 1 par la société habitat 59/62)

Nous faisons cette année encore le même constat d'un nombre non négligeable de ménages accédant au statut de locataire en titre sur Abbeville. On peut souligner une fois de plus la réactivité de l'OPH d'Abbeville dans le traitement des demandes de logement des ménages. Cependant, pour certains ménages, le passage en logement temporaire aurait été souhaitable avant d'accéder au statut de locataire.

- 3 ménages ont reçu un avis défavorable et ont été réorientés vers un CHRS par la commission SIAO. Un de ces ménages a été accueilli en logement admission rapide à Abbeville dans l'attente d'une prise en charge par le CHRS de l'APAP à Abbeville
- 1 ménage dont la demande d'hébergement a fait l'objet d'un abandon par l'établissement. Cette personne a déjà été accueillie en logement temporaire à Abbeville suite à deux expulsions locatives. Une fin de prise en charge a été prononcée en 2012 suite au non-paiement de la participation aux frais d'hébergement et au manque d'adhésion à l'accompagnement.
- 27 ménages n'ont pas donné suite à leur candidature pour les motifs suivants :
  - 21 ménages ne sont pas venus aux rendez-vous proposés
  - 5 ménages ont trouvé un hébergement qui leur semblait plus satisfaisant
  - 1 ménage n'a pas donné suite à la proposition d'accueil en logement temporaire

Comme en 2013, en moyenne, le délai d'attente pour une entrée en logement temporaire est de moins de six mois notamment pour les ménages avec enfants.

Par contre, pour les ménages isolés, le délai d'attente est en moyenne de moins de deux mois.

### A. Occupation des logements temporaires

Ménages	Adultes*	Enfants**	Personnes
55	68	34	102

\* dont 5 enfants majeurs

\*\* dont 16 enfants en droit d'hébergement et de visite

Au 31 décembre 2014, 55 ménages ont séjourné en logement temporaire. Parmi ces ménages, 26 occupent encore un logement au 31 décembre 2014.

Comme en 2013, nous constatons un nombre important d'enfants accueillis dans le cadre d'un droit de visite et d'hébergement. Cela représente près de la moitié des enfants accueillis.

Ces accueils concernent majoritairement des hommes. Ce point sera précisé dans la partie « composition familiale ».

### B. Entrées et sorties des logements temporaires

Année	2014	2013	2012
Entrées	27	31	19
Sorties	29	27	24

27 ménages ont été accueillis au cours de l'année 2014, dont 31 adultes (dont 1 enfant majeur) et 17 enfants (dont 7 enfants en droit d'hébergement).

Le nombre de ménages accueillis a légèrement baissé par rapport à l'année 2013 passant de 31 à 27 ménages.

### C. Situation avant l'accueil en Logement Temporaire

Nous ne pourrions pas réaliser une analyse fine entre les données 2013 et 2014 en raison d'une modification des items utilisés pour définir la situation résidentielle. Nous nous sommes inspirés du formulaire de candidature du S.I.A.O.

## Année 2014

Situation résidentielle	Nombre de ménages	%
Hébergement par un tiers	14	52
Structure d'urgence	5	19
Domicile personnel ou conjugal	2	7
Hébergement mobile ou de fortune	2	7
Rue	2	7
Hôpital	1	4
C.A.D.A	1	4
<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>100</b>

## Année 2013

Motif de l'accueil	Nombre de ménages	%
Hébergement amical/familial	15	49
Hébergement d'urgence SAU	6	20
Rupture Conjugale	3	10
Expulsion / Perte de logement	2	6
Sortie hôtel	2	6
Intermittent de la rue	2	6
Sortie d'incarcération	1	3
<b>Total</b>	<b>31</b>	<b>100</b>

Cette année encore, la majorité des ménages (52 %) est en situation d'hébergement chez un tiers avant leur accueil en logement temporaire.

Ensuite, nous pouvons constater que nous avons accueilli de nombreux ménages sortant d'un dispositif d'hébergement d'urgence (UDAUS et association Avenir).

Les raisons principales de la demande d'hébergement sont consécutives pour 48 % des ménages à une rupture d'hébergement amicale ou familiale.

Puis, les raisons principales sont liées à :

- 22 % à une rupture conjugale sans violence
- 11 % à une rupture conjugale avec violences
- 7 % à une expulsion locative du parc privé
- 4 % à une sortie de C.A.D.A
- 4 % à une situation d'errance
- 4 % à un départ de département d'origine

### D. Composition des ménages entrés

Année 2014

Composition ménages	F	H	Total 2014
Isolé	4	9	13
Isolé + 1	2	7	9
Isolé + 2			
Isolé + 3	1	1	2
Isolé + 4			
Couple			
Couple + 1	3		3
Couple + 2			
Couple + 4			
<b>Total</b>			<b>27</b>

F	H	Total 2013
2	11	13
2	4	6
3	2	5
1	1	2
1		1
	3	3
	1	1
		<b>31</b>

Comme les années 2012 et 2013, nous avons accueilli une majorité de personnes isolées sans enfants (48 %) et de familles monoparentales (40 %). Parmi les personnes isolées, les hommes représentent toujours la part la plus importante mais ils sont également nombreux à être accompagnés d'enfants.

Parmi les 7 hommes isolés avec un enfant, 2 hommes les ont à charge et les 5 autres, dans le cadre d'un droit de visite et d'hébergement (en majorité officialisé par un jugement).

Nous avons été attentifs à mettre à disposition un logement adapté à l'accueil d'un enfant en fonction des disponibilités de logement.

### E. Âges des ménages

Année 2014

Âges	Nombre de personnes	%
0-17 ans	17	35
18-24 ans	7	15
25-39 ans	12	25
40-65 ans	12	25
65 et +		
<b>Total</b>	<b>48</b>	<b>100</b>

Année 2013

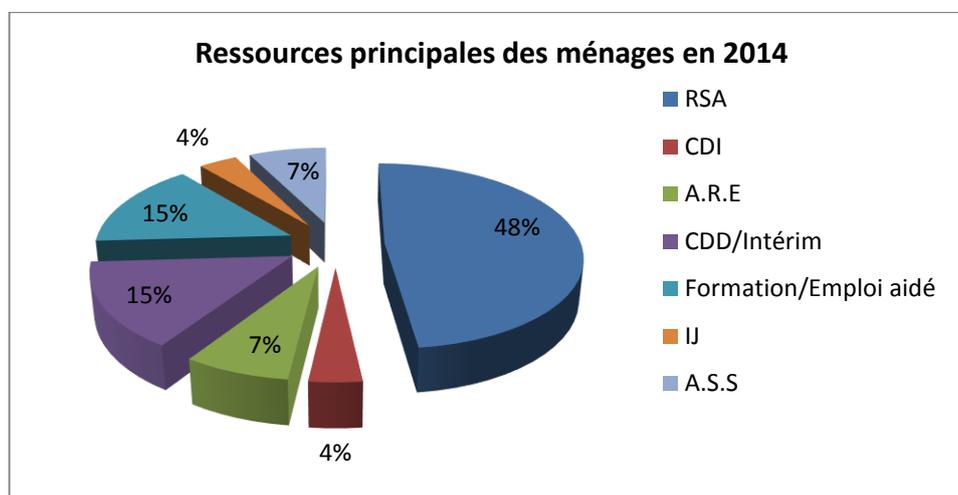
Âges	Nombre de personnes	%
0-17 ans	22	35
18-24 ans	11	18
25-39 ans	13	21
40-65 ans	16	26
65 et +		
<b>Total</b>	<b>62</b>	<b>100</b>

La proportion des ménages accueillis est identique entre les 25-39 ans et les 40-65 ans.

### F. Ressources principales

Ressources Principales %	RSA	A.R.E	A.S.S	CDI	Retraite/ Pension de reversions	IJ	AAH	Formation /emploi aidé	CDD/ Intérim	Total
<b>2014</b>	48*	7	7	4	0	4	0	15	15	<b>100</b>
<b>2013</b>	67	13		3	3	0	0	7	7	<b>100</b>
<b>2012</b>	47	11		11	0	0	11	15	5	<b>100</b>

\*dont un ménage bénéficiaire du RSA activité



Comme les années précédentes, la majorité des ménages accueillis sont bénéficiaires du RSA. Nous notons une baisse du nombre de bénéficiaires (48 % en 2014, 67 % en 2013) au profit d'une augmentation des personnes accueillies en situation d'emploi (CDI, CDD, contrat aidé et formation) avec 34 % en 2014 au lieu de 17 % en 2013.

### G. Durée de séjour des ménages sortis

#### Année 2014

Durée	Nombre de ménages	%
- de 6 mois	14	48
De 6 à 12 mois	11	38
De 1 à 2 ans	3	10
De 2 à 3 ans		
+ de 3 ans	1	4
<b>Total</b>	<b>29</b>	<b>100</b>

#### Année 2013

Durée	Nombre de ménages	%
- de 6 mois	5	19
De 6 à 12 mois	6	22
De 1 à 2 ans	11	41
De 2 à 3 ans	4	14
+ de 3 ans	1	4
<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>100</b>

**Durée moyenne de séjour : 8,4 mois**

**Durée moyenne de séjour : 15,7 mois**

La durée moyenne de séjour a fortement baissé passant de 15,7 en 2013 à 8,4 mois en 2014. En effet, 86 % des ménages sont sortis du dispositif en moins de 12 mois en 2014 alors qu'ils représentaient 41 % en 2013.

Parmi les 14 ménages sortis en moins de 6 mois :

- 6 ménages ont été relogés par l'OPH d'Abbeville
- 3 ménages ont fait l'objet d'une fin de prise en charge
- 2 ménages se sont installés chez leur concubin
- 1 ménage a été accueilli en logement temporaire sur le secteur du Vimeu par l'APAP
- 1 ménage a changé de département
- 1 ménage a été incarcéré

On peut noter une seule situation de ménage hébergé depuis plus de 3 ans. Il s'agit d'une femme âgée de 64 ans. Elle a été accueillie dans un logement temporaire de type 2 en centre-ville d'Abbeville le 10 novembre 2010. Son accueil fait suite à un départ de sa location privé lié à un impayé de loyer. Celui-ci a été contracté en raison d'une baisse de ses ressources (passage à la retraite). Un plan d'apurement est mis en place pour la dette de loyer dès le mois de novembre 2010. Un dossier de surendettement a été déposé avec le soutien de l'association CYPRES en février 2011. Madame recherchait un logement de type 2 ou 3 dans un secteur calme d'Abbeville proche du centre-ville. Après trois ans d'accompagnement, Madame ne se voit toujours pas proposer de logement par les offices HLM.

Nous constatons que cette situation engendre de l'angoisse chez Madame face à l'impossibilité de se projeter sereinement. Nous précisons à Madame que son exigence de secteur est un réel frein au relogement et qu'il est nécessaire d'étendre ses choix.

Madame comprend et accepte cette démarche et fera le nécessaire auprès des bailleurs. Un dossier CRAL est déposé et Madame est priorisée en mai 2013. Au mois de mars 2014, Madame se voit attribuer un logement de type 2 par l'OPH d'Abbeville, rue Moulin Quignon à Abbeville. Madame a accepté ce logement et est satisfaite de ce relogement.

## H. Les sorties

### - Les relogements

Année	2014	2013	2012	2011	2010
Nombre de relogements	15	21	18	15	12

	ODA	SIP	PRIVE	PACT ADRIM	Total
2014	14	0	1	0	15
2013	14	1	5	1	21
2012	12	2	4	0	18
2011	12	1	2	0	15

Sur 29 ménages sortis, 15 ont été relogés majoritairement par le parc public.

On constate une baisse du nombre de relogements liée à une diminution de relogements dans le secteur privé.

L'Office Public de l'Habitat d'Abbeville reste le principal bailleur relogant les familles en raison de l'importance de son parc sur le secteur.

Parmi les 14 ménages ayant obtenu une attribution de logement dans le parc public, nous avons sollicité la CRAL pour 5 d'entre eux. Depuis la fin de l'année 2014, nous sollicitons le contingent réservataire de la préfecture de façon systématique dès qu'un ménage est prêt à accéder au logement autonome.

Les 15 ménages relogés ont financé leur dépôt de garantie de la manière suivante :

- via un FSL pour 2 ménages
  - via un prêt CAF pour 5 ménages
  - via un échéancier auprès du Trésor Public d'Abbeville (pour l'OPH d'Abbeville) pour 3 ménages
  - via un autofinancement pour 5 d'entre eux.
- **Les sorties sans relogement**

Parmi les 29 sorties, on compte la moitié de ménages relogés par un bailleur et l'autre moitié des ménages sortis du dispositif pour les raisons suivantes :

- 6 ménages ont fait l'objet d'une fin de prise en charge
- 2 ménages sont retournés à la situation initiale
- 2 ménages se sont installés chez leur compagne ou compagnon
- 2 ménages ont trouvé une solution d'hébergement amicale ou familiale
- 1 ménage a été incarcéré
- 1 ménage a intégré un logement temporaire de l'APAP dans le secteur du Vimeu

Alors que la proportion des ménages sortis et non relogés baissait chaque année (52 % en 2010, 38 % en 2011, 25 % en 2012, 22 % en 2013), celle-ci atteint 48 % pour l'année 2014. Nous constatons pour la première fois cette année un nombre important de recours à la fin de prise en charge de ménages (20 % des sorties). Les raisons qui ont motivé cette décision sont pour l'ensemble de ces ménages un manque d'adhésion à l'accompagnement social et le non-respect du paiement de la participation à l'hébergement. Nous rappelons que le ménage a la possibilité d'effectuer un recours à cette décision auprès de la présidente de l'association sous le délai d'un mois. Cependant, un seul ménage a formulé un recours mais ne s'est pas présenté au rendez-vous de convocation avec le responsable de service.

Concernant les impayés de participations aux frais d'hébergement, les montants se situent entre 540 € et 900 € comprenant pour certains ménages des frais de remise en état du logement. La durée de séjour de ces ménages se situe entre 5 et 10 mois. La fin de prise en charge réalisée au terme de 5 mois d'accompagnement concerne 3 ménages qui n'ont pratiquement pas honoré les rendez-vous et n'ont effectué aucun versement de participation aux frais d'hébergement. Pour les 3 autres ménages, l'adhésion à l'accompagnement était recueillie uniquement au début du séjour en logement temporaire.

La majorité de ces ménages ont quitté le dispositif sans être présent à l'état des lieux de sortie et sans nous laisser d'adresse. Aucun ménage n'a régularisé son impayé de participation aux frais d'hébergement depuis sa sortie du logement.

## I. Durée de séjour des ménages présents au 31 décembre 2014

### Année 2014

Durée	Nombre de ménages	%
- de 6 mois	10	38
De 6 à 12 mois	11	42
De 12 à 24 mois	3	12
De 24 à 36 mois	2	8
+ 36 mois		
<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>100</b>

**Durée moyenne de séjour : 9,6 mois**

26 ménages sont présents en Logement temporaire au 31 décembre 2014, dont 31 adultes (dont 3 enfants majeurs) et 13 enfants (dont 9 enfants en droit d'hébergement).

La durée de séjour des ménages présents au 31 décembre 2014 a augmenté passant de 6,8 mois en 2013 à 9,6 mois en 2014. Cependant, 80 % des ménages restent hébergés depuis moins de 12 mois.

Au 31 décembre 2014, nous hébergeons 2 ménages présents entre 24 et 36 mois. Pour l'un de ces ménages, un glissement de bail a été sollicité auprès de l'OPH d'Abbeville en début d'année 2015 afin que la famille puisse devenir locataire du logement temporaire. En effet, après avoir changé de logement temporaire en raison de l'arrivée de leur premier enfant, le ménage a émis le souhait de rester dans son logement de type 3 adapté à sa composition familiale et à ses ressources. Nous attendons la décision de l'office par rapport à ce projet.

Pour l'autre ménage, la personne hébergée est redevable de plusieurs créances dont une dette locative dans le parc HLM (expulsion avec le concours de la force publique). Le dépôt d'un dossier de surendettement a été décalé dans le temps en raison d'un héritage à percevoir qui, finalement n'a pu solder l'ensemble de l'endettement. Puis, Monsieur a subi un licenciement économique après 34 ans d'activité ce qui a modifié ses ressources. Ainsi, nous attendons la décision définitive de la commission de surendettement de la Banque de France afin que la situation budgétaire de Monsieur soit stabilisée pour solliciter les offices HLM.

Sur les 26 ménages présents au 31 décembre 2014, 10 ont une dette ex-logement. Sur ces 10 ménages, 8 ont été accueillis en 2014. Un accompagnement budgétaire plus soutenu et une durée prise en charge plus longue seront probablement nécessaires.

Pour finir, à la rédaction de ce bilan nous comptabilisons 7 ménages présents au 31 décembre 2014 sur les 26, soit plus d'un quart des ménages, qui ont obtenu l'attribution d'un logement par l'OPH d'Abbeville en ce début d'année 2015.

### Année 2013

Durée	Nombre de ménages	%
- de 6 mois	17	61
De 6 à 12 mois	8	29
De 12 à 24 mois	2	7
De 24 à 36 mois	0	0
+ 36 mois	1	4
<b>Total</b>	<b>28</b>	<b>100</b>

**Durée moyenne de séjour : 6,8 mois**

## IV. LOGEMENTS TEMPORAIRES SANTERRE HAUTE-SOMME

Au cours de l'année 2014, le parc des logements temporaires sur le secteur Santerre Haute-Somme a mobilisé jusqu'à 15 logements.

### Candidatures reçues au cours de l'année 2014 :

Le S.I.A.O a orienté 20 candidatures vers le dispositif au cours de l'année 2014. Nous observons une baisse considérable du nombre de candidatures orientées. En effet, en 2013 nous recensons 33 candidatures.

Nous avons reçu :

- 6 candidatures du secteur d'Albert
- 7 candidatures du secteur de Roye
- 7 candidatures du secteur de Péronne

Cette baisse est principalement constatée sur le secteur d'Albert qui comptabilise 3 fois moins de demande qu'en 2013.

Nous participons aux permanences SIAO à Péronne une fois par trimestre. Le responsable de service participe aux commissions d'admission le mardi matin une fois par mois.

### Sur les 20 ménages orientés :

- 8 ménages ont reçu un avis favorable, 3 ménages ont été accueillis au cours de l'année
- 4 ménages ont été réorientés vers un dispositif plus adapté (CHRS, IML, Hôtel social)
- 8 ménages ont abandonné leur demande

### A. Occupation des logements temporaires

Ménages	Adultes	Enfants*	Personnes
21	24	16	40

\* dont 2 enfants en droit d'hébergement et 1 enfant majeur

Nous avons hébergé 21 ménages au cours de l'année 2014 soit 5 de moins qu'en 2013.

Cette baisse peut s'expliquer par l'inoccupation, pendant plusieurs mois, de logements au sein de la résidence de Péronne liée à des travaux importants non prévisibles.

### B. Entrées et sorties des logements temporaires

Année	2014	2013	2012
Entrées	7	11	5
Sorties	6	12	8

7 ménages ont été accueillis au cours de l'année composés de 7 adultes et 5 enfants :

- 3 ménages ont été accueillis à la résidence d'Albert
- 3 ménages à Péronne
- 1 ménage à Roye en logements diffus

Nous constatons une baisse des sorties qui s'explique par une baisse de relogements. Nous mettons en corrélation cette baisse avec l'augmentation des entrées en 2013 dont les situations nécessitent toujours un accompagnement social soutenu pour certains.

### C. Situation avant l'accueil en Logement Temporaire

Nous ne pouvons pas réaliser une analyse fine entre les données 2013 et 2014 en raison d'une modification des items utilisés pour définir la situation résidentielle. Nous nous sommes inspirés du formulaire de candidature du S.I.A.O.

#### Année 2014

Situation résidentielle	Nombre de ménages	%
Hébergement par un tiers	3	43
Structure urgence	3	43
Domicile personnel ou conjugal	1	14
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>100</b>

#### Année 2013

Motif de l'accueil	Nombre de ménages	%
Hébergement amical /et ou familial	4	37 %
Rupture Conjugale avec Violence	3	27 %
Rupture Conjugale sans Violence	1	9 %
Expulsion/dette	1	9 %
Vente du logement	1	9 %
Échange de secteur Logement Temporaire	1	9 %
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>100</b>

Nous constatons que majoritairement les ménages hébergés en logements temporaires étaient auparavant hébergés chez des amis ou chez de la famille soit 43 %. Nous distinguons également que 43 % des ménages hébergés étaient en structure d'urgence.

### Raison principale de la demande d'hébergement

- 4 ménages ont été hébergés suite à une rupture conjugale sans violence
- 1 ménage a été accueilli suite à une rupture conjugale avec violence
- 2 ménages ont été hébergés suite à une rupture de solidarité familiale ou amicale

#### D. Composition des ménages

Année 2014

Composition ménages	F	H	Total
Isolé		3	3
Isolé + 1	3		3
Isolé + 2	1		1
Isolé + 3			
Isolé + 5			
Couple			
Couple + 1			
Couple + 2			
Couple + 3			
Couple + 4			
<b>Total</b>			<b>7</b>

Année 2013

Composition ménages	F	H	Total
Isolé	3	3	6
Isolé + 1	1		1
Isolé + 2	2		2
Isolé + 3	1		1
Isolé + 4	1		1
Couple			
Couple + 1			
Couple + 2			
Couple + 3			
Couple + 4			
<b>Total</b>			<b>11</b>

Comme en 2013, nous avons accueillis uniquement des ménages isolés avec ou sans enfant. Cependant, nous constatons des compositions familiales moins importantes.

### E. Age des ménages

Année 2014

Âges	Nombre de personnes	%
0-17 ans	5	42
18-24 ans		
25-39 ans	3	25
40-65 ans	4	33
65 et +		
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>100</b>

Année 2013

Âges	Nombre de personnes	%
0-17 ans	13	54
18-24 ans	1	4
25-39 ans	2	9
40-65 ans	8	33
65 et +		
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>100</b>

En 2014, le public 40-65 ans est le plus représenté, il représente plus d'un tiers de l'ensemble des personnes accueillies.

### F. Ressources principales

Ressources Principales %	2014	2013
RSA socle	86	36
CDI		9
A.R.E	14	18
A.S.S		28
Emploi aidé /formation		9
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Si nous constatons une multiplicité des ressources des ménages accueillis, cette année, la part des ménages percevant le RSA à leur accueil est largement majoritaire puisqu'elle représente 86 % de l'ensemble.

En réalité, seul un ménage accueilli ne percevait pas le RSA mais l'Allocation de Retour à l'Emploi.

## G. Durée de séjour des ménages sortis

Année 2014

Durée	Nombre de ménages	%
- de 6 mois	2	33
De 6 à 12 mois	1	17
De 1 à 2 ans	2	33
De 2 à 3 ans		
+ de 3 ans	1	17
<b>Total</b>	<b>6</b>	

Année 2013

Durée	Nombre de ménages	%
- de 6 mois	3	25
De 6 à 12 mois	1	8
De 1 à 2 ans	1	8
De 2 à 3 ans	4	34
+ de 3 ans	3	25
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>100</b>

Années	2014	2013	2012
Durée moyenne de séjour (en mois)	15,4	24,3	17,9

### La durée moyenne est de 15,4 mois

La durée moyenne de séjour a significativement baissé cette année.

Elle s'explique par une fin de prise en charge signifiée trois mois après l'accueil suite à un comportement inadapté. Le ménage a quitté le dispositif après 6 mois de prises en charge.

Un ménage a quitté le logement temporaire après 6 mois d'accompagnement pour s'installer chez son concubin.

Enfin, un ménage a été accueilli suite à une orientation de l'action logement en admission rapide. Ce ménage s'est vu proposer un logement avant même son accueil en logement temporaire avec un délai de 2 mois et demi avant sa libération.

## H. Les sorties

### - Les relogements

#### Année 2014 : 3 relogements

	SIP	OPH de la Somme	Maison du CIL	SAIP	3 F	PRIVE	IML	Total
2014	2					1		3
2013	2	4	2	2				10

Nous expliquons cette baisse considérable principalement par un nombre d'accueil en 2013 dont les ménages n'étaient pas prêts à devenir locataires en 2014.

La difficulté du relogement pour de ménages de petite composition familiale à Albert demeure.

Deux propositions de logement ont fait l'objet de refus par un ménage, l'association et les bailleurs concernés ont entendu ces refus fondés.

Un ménage relogé avait été priorisé par la CRAL.

Dans le cadre des relogements, 2 demandes d'aides à l'installation ont été sollicitées auprès du FSL concernant le financement d'électroménager et de mobilier.

### - Les sorties sans relogement

Sur les 3 ménages sortis :

- 2 ménages ont fait l'objet d'une fin de prise en charge
- 1 personne s'est installée au domicile de son concubin

## I. Durée de séjour des ménages présents au 31 décembre 2014

### Année 2014

Durée	Nombre de ménages	%
- de 6 mois	3	20
De 6 à 12 mois	2	13
De 12 à 24 mois	7	47
De 24 à 36 mois	0	
+ 36 mois	3	20
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>100</b>

### Année 2013

Durée	Nombre de ménages	%
- de 6 mois	3	21
De 6 à 12 mois	5	36
De 12 à 24 mois	2	14
De 24 à 36 mois	3	21
+ 36 mois	1	7
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>100</b>

Années	2014	2013
<b>Durée moyenne de séjour (en mois)</b>	20	16

La durée moyenne des ménages présents au 31 décembre 2014 a augmenté.

Nous comptabilisons 3 ménages accueillis depuis plus de 3 ans contre 1 en 2013.

La part de ménages accueillis depuis moins de 6 mois demeure sensiblement identique à l'année précédente.

Au 31 décembre 2014 nous comptabilisons:

- 4 ménages prêts à accéder au logement
- 2 ménages pour lesquels les bailleurs ont été sollicités
- 2 ménages dont les démarches restent à finaliser. Un ménage est déjà passé en commission d'attribution logement 2 fois, attributaire la seconde fois, elle a refusé le logement adapté à sa situation pour s'installer maritalement au domicile de son concubin, sa sortie sera effective courant janvier 2015.

Nous exposerons lors du comité de pilotage la situation d'un ménage qui est hébergé depuis plus de trois ans.

## V. LOGEMENTS « ADMISSION RAPIDE »

---

L'action des logements « admission rapide » est implantée sur le département depuis le second semestre 2012.

Au 31 décembre 2014, l'association APRÉMIS loue 5 logements « admission rapide » sur trois instances locales de la Somme :

- Le Grand Amiénois : DOULLENS (T3)
- La Picardie Maritime : ABBEVILLE (T4) et SAINT FIRMIN LES CROTOY (T4)
- Le Santerre Haute Somme : ROYE (T3) et ALBERT (T3)

Le logement de POIX DE PICARDIE (T4) a été rendu à son propriétaire, la SIP le 2 octobre 2014. Après échange avec les services du Conseil Général, l'association a décidé de ne plus mettre à disposition un logement sur ce secteur en raison d'une demande d'hébergement insuffisante.

Le logement communal de SAINT FIRMIN LES CROTOY est loué par l'association depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2014, à titre expérimental pendant un an. Des temps d'échange ont été organisés avec la précédente municipalité de la commune du CROTOY en fin d'année 2013. Ce projet s'est concrétisé avec la nouvelle municipalité. Ce logement est implanté dans l'ancienne école de la commune à côté de l'épicerie sociale et du jardin solidaire.

A compter du mois de mars 2015, un troisième logement est mis à disposition des ménages en situation de rupture de logement à PERONNE ce qui amène le parc du dispositif « admission rapide » à 6 logements sur l'ensemble du département. Ce logement de type 3 appartient à la S.A.I.P. Nous avons décidé avec le Conseil Général de s'implanter sur ce secteur totalement dépourvu de logement dit « d'urgence ».

Au cours de l'année 2014, le Service d'Accueil d'Urgence a validé l'accueil de 11 ménages sur le dispositif de « l'admission rapide ». Ces ménages ont été dirigés vers le 115 soit par le service social de secteur (4 ménages) soit dans le cadre du SIAO (4 ménages) soit par des structures d'hébergement (2 ménages) soit par le maire d'une commune (1 ménage).

Le travail de partenariat avec les Centres Médico-sociaux reste prépondérant. Nous informons le service social de secteur dès qu'un logement « admission rapide » se libère. Ainsi, comme en 2013, nous avons presque systématiquement un contact téléphonique avec l'assistante sociale de secteur pour évaluer la situation du ménage avant l'orientation vers le 115.

Aussi, nous avons pu comptabiliser sur une année 14 appels téléphoniques émanant d'assistante sociale de secteur concernant des demandes d'hébergement d'urgence majoritairement sur le territoire Santerre Haute Somme (CMS de Bray sur Somme, Albert et Combles) ainsi que sur le secteur de la Picardie Maritime (CMS de Nouvion et Rue), sans que nous puissions donner suite à la sollicitation faute de disponibilité des logements.

De plus, la majorité des ménages en demande d'hébergement a été accueillie dans un logement « admission rapide » proche de son bassin de vie.

Les ménages accueillis à l'hôtel social dans le cadre de ce dispositif ne sont pas comptabilisés dans ce bilan. Ces ménages sont intégrés dans le bilan de l'hôtel social.

### A. Occupation des logements « admission rapide »

	Ménages	Adultes	Enfants	Personnes
2014	16	24*	33**	57
2013	19	26	52	78

\* dont 1 enfant majeur \*\* dont 4 enfants en droit de visite et d'hébergement

Au 31 décembre 2014, 16 ménages ont séjourné en logement « admission rapide ». Parmi ces 16 ménages, 5 occupent encore un logement au 31 décembre 2014.

### B. Entrées et sorties des logements « admission rapide »

Année	2014	2013
Entrées	11	15
Sorties	11	14

11 ménages ont été accueillis au cours de l'année 2014, soit un total de 41 personnes : 17 adultes et 24 enfants dont 4 enfants en droit de visite et d'hébergement. Nous avons accueilli moins d'enfants cette année (24 enfants en 2014 contre 41 en 2013).

Le nombre d'accueil en baisse peut s'expliquer en partie pour deux raisons : le logement de Doullens est occupé par un seul ménage sur l'ensemble de l'année 2014 (cette situation sera évoquée dans la partie « durée de séjour des ménages présents au 31 décembre 2014 ») et le faible taux d'occupation du logement de Poix de Picardie sur une partie de l'année.

### C. Situation avant l'accueil en Logement Temporaire

Nous ne pourrions pas réaliser une analyse fine entre les données 2013 et 2014 en raison d'une modification des items utilisés pour définir la situation résidentielle. Nous nous sommes inspirés du formulaire de candidature du S.I.A.O.

## Année 2014

Situation résidentielle	Nombre de ménages
Domicile personnel ou conjugal	6
Hébergement par un tiers	2
Hébergement d'urgence	2
Hébergement mobile ou de fortune	1
<b>Total</b>	<b>11</b>

## Année 2013

Motif de l'accueil	Nombre de ménages
Rupture Conjugale avec Violence	8
Rupture amicale et/ou familiale	5
Hébergement d'urgence	1
Expulsion locative	1
<b>Total</b>	<b>15</b>

La majorité des ménages accompagnés par cette action (54 %) bénéficiait d'un logement qu'ils ont dû quitter soit en raison d'une séparation conjugale, soit d'une expulsion locative ou parce que le logement n'était plus adapté.

Deux ménages étaient auparavant hébergés par un tiers et plus précisément par de la famille. Pour l'un, l'hébergement a fait suite à une séparation conjugale. Pour l'autre, le jeune couple a souhaité prendre son indépendance.

Concernant l'hébergement en structure d'urgence, un jeune ménage avec un enfant était hébergé dans un hôtel via un financement de l'ASE. L'autre ménage était hébergé en cohabitation en logement d'urgence à AGENA. Ce type d'hébergement et sa localisation n'était pas adapté au problème de santé de madame.

Le ménage hébergé en hébergement mobile ou de fortune vivait dans une caravane. Monsieur a quitté le domicile conjugal pour s'installer avec sa nouvelle compagne.

Les raisons principales de la demande d'hébergement en « admission rapide » sont pour 55 % des ménages liées à une séparation conjugales avec violence (pour 3 ménages) ou sans violence (pour 3 ménages).

#### D. Composition des ménages entrés

Composition Ménages	F	H	Total 2014
Isolé + 1	2		2
Isolé + 2	1		1
Isolé + 3			
Isolé + 4	2		2
Isolé + 5			
Isolé + 7			
Couple + 1	3		3
Couple + 2	2		2
Couple + 5	1		1
<b>Total</b>			<b>11</b>

F	H	Total 2013
1		1
4		4
4	1	5
1		1
1		1
1		1
2		2
		<b>15</b>

Cette année, nous avons accueilli plus de couples avec enfants que l'année 2013. Sur les 6 couples que nous comptabilisons, 5 couples ont au moins un de ses membres âgés de moins de 25 ans, 3 de ces couples ont même les deux membres âgés de moins de 20 ans.

Concernant les personnes isolées, il s'agit cette année uniquement de femmes avec enfants.

### E. Âges des ménages

Âges en nombre de personnes	2014	2013
0-17 ans	24	41
18-24 ans enfant		3
18-24 ans	9	
25-39 ans	5	10
40-65 ans	3	7
<b>Total</b>	<b>41</b>	<b>61</b>

Contrairement en 2013, en 2014 nous avons accueilli des personnes de moins de 25 ans.

### F. Ressources principales

Ressources Principales en nombre de ménage	RSA*	A.R.E	CDD/ Intérim	Incapacité /IJ	Congé parental	CDI**	Emploi aidé/ formation	Total
<b>2014</b>	5	3	1			1	1	11
<b>2013</b>	8	2	0	1	2	1	1	15

\*RSA socle \*\*à temps partiel

Les revenus des personnes hébergées en « admission rapide » sont composés majoritairement du RSA.

## G. Les sorties

### - les relogements

Année	2014	2013
Nombre de relogements	4	6

	OPH d'Abbeville	OPSOM	SIP	IML	PRIVE	Total
2014	2		1	1		4
2013	1	2	1		2	6

Sur les 11 ménages sortis, 4 ont accédé à une location dans le parc public.

Les deux ménages relogés à Abbeville par l'OPH d'Abbeville étaient hébergés dans le cadre de « l'admission rapide » à Abbeville. Il s'agissait de deux jeunes couples avec des enfants.

Les deux familles étaient orientées par le SIAO vers le dispositif du CHRS bail glissant de l'APAP avant leur accueil sur le dispositif de l'admission rapide.

Ainsi, lors de l'attribution du logement à leur nom, nous avons sollicité l'APAP afin que la famille puisse bénéficier d'un accompagnement social. Le suivi par l'équipe éducative de l'APAP a pu se mettre en place dès l'entrée dans les lieux.

Un ménage a été accueilli dans un logement du parc de l'OPH d'Abbeville dans le cadre de l'Intermédiation locative sur Abbeville. Cette orientation avait été validée par le SIAO avant l'entrée en logement « admission rapide » sur Abbeville. Ce couple avait été expulsé de son logement du parc privé avec le concours de la force publique, il dormait dans sa voiture. Les enfants étaient hébergés chez leur frère aîné.

Le ménage relogé par la SIP à Poix de Picardie était hébergé en admission rapide sur Poix de Picardie.

Au vu de l'autonomie de la famille, un relogement en accès direct a pu se travailler dans un délai court. La famille a obtenu la remise des clés du logement par la SIP deux mois après l'entrée en logement « admission rapide ».

Pour le financement du dépôt de garantie, deux ménages ont eu recours au FSL (dossiers instruits dans le cadre de la prise en charge CHRS APAP) et un ménage au prêt de la CAF. Un dossier FSL accès au logement a été instruit pour le financement de mobilier de première nécessité.

### - Les sorties sans relogement

Parmi les 11 sortis, on compte 7 ménages qui n'ont pas accédé à une location en accès direct, mais qui sont sortis du dispositif pour les raisons suivantes :

- 2 ménages ont accédé à un logement temporaire de l'association APREMIS à Albert. L'un de ces ménages avait obtenu l'attribution d'un logement par la SIP à Albert mais la remise des clefs a été décalée 2 mois et demi après l'attribution du logement. L'autre ménage était orienté par le SIAO vers le dispositif du CHRS bail glissant de l'APAP. Ainsi, au vu de la disponibilité d'un logement sur la résidence des logements temporaires d'Albert, ces deux ménages ont successivement été accueillis dans le même logement. Cette souplesse de prise en charge au sein de nos dispositifs a permis de mettre à disposition plus rapidement le logement « admission rapide »
- 2 ménages sont retournés dans leur location après la réalisation de travaux par leur propriétaire (un dans le cadre d'un incendie d'une chambre et l'autre dans le cadre d'une fuite d'étanchéité de la toiture de l'habitation)
- 2 ménages sont retournés au domicile après une séparation conjugale (1 avec violence, 1 sans violence conjugale) après une durée de séjour de 11 jours pour l'un et 1 journée pour l'autre. Dans les deux cas, un relais a été réalisé avec l'assistante sociale du secteur
- 1 ménage a fait l'objet d'une fin de prise en charge. Le ménage hébergé a quitté le logement « admission rapide » pour un hébergement d'urgence sur Amiens avant la date de reprise des clefs par l'association. Le ménage n'adhérait pas à l'accompagnement et n'honorait pas la participation aux frais d'hébergement. Cet accompagnement a été réalisé conjointement avec l'assistante sociale de secteur notamment par rapport aux difficultés du ménage dans la prise en charge de l'enfant.

### H. Durée de séjour des ménages sortis

Le contrat d'hébergement et d'accompagnement prévoit que la durée de prise en charge ne pourra excéder un délai maximum de 3 mois.

Le contrat peut être renouvelé en fonction de l'avancement du projet de l'hébergé ou en fonction de sa situation, si aucune solution de relogement définitif ou de prise en charge par une structure d'hébergement d'insertion n'a été trouvée à l'issue de cette période.

11 ménages sont sortis de ce dispositif :

<b>1 à 3 mois</b>	<b>7 ménages</b>
<b>3 à 6 mois</b>	<b>2 ménages</b>
<b>6 à 12 mois</b>	<b>2 ménages</b>

La durée moyenne de séjour est de 2,7 mois

Pour être plus précis, la durée de séjour la plus longue n'a pas excédé les 7 mois de prise en charge.

## I. Durée de séjour des ménages présents au 31 décembre 2014

5 ménages occupent un logement au 31 décembre 2014. La durée de séjour des ménages présents au 31 décembre 2014 est de 7,5 mois (2 ménages : de 1 à 3 mois, 1 ménage : 4,4 mois, 1 ménage : 8,5 mois, 1 ménage : 20 mois).

Sur les 5 ménages présents au 31 décembre 2014 :

- un ménage a quitté le dispositif en février 2015. Il s'agit du ménage hébergé à Albert. Ce dernier a accédé à une location de l'OPSOM à Albert.
- le ménage hébergé à Roye est positionné sur la liste d'attente des logements temporaires de l'association APREMIS sur Roye. Ce ménage est hébergé depuis avril 2014. Il a quitté un logement du parc privé avant le concours de la force publique. Un dossier de surendettement est en cours de traitement auprès de la commission de surendettement de la Banque de France. De plus, les ressources instables de la famille (alternation de missions intérimaires et d'allocations chômage) rendent le projet de relogement en accès direct difficilement réalisable pour le moment .
- le ménage hébergé sur Doullens est dans l'attente de l'obtention de financement (accompagnement par PAGE 9) pour la réhabilitation de sa maison qu'il a acheté sur la commune. Ce ménage est hébergé depuis avril 2013.
- le ménage de Saint Firmin les Crotoy va intégrer un logement temporaire sur Abbeville en mars 2015.
- Le ménage hébergé sur Abbeville est en attente de l'attribution d'un logement par l'OPH d'Abbeville sur Abbeville. Une évaluation sociale a été adressée à l'office. L'APAP interviendra à l'accès au logement dans le cadre d'un accompagnement CHRS (validé par la commission SIAO).

## VI. HOTEL SOCIAL

---

Au cours de l'année 2014, le SIAO a orienté 58 candidatures. Ce nombre est sensiblement identique à 2013 puisque nous recensons 56 orientations.

Sur l'ensemble de ces candidatures :

- 18 ménages ont été accueillis au cours de l'année dont un accueil en admission rapide
- 29 demandes ont fait l'objet d'un abandon
- 7 ménages ont été réorientés dont 3 vers le dispositif de l'IML et 4 vers celui des logements temporaires
- 2 candidatures sont en attente de passage en Commission Unique d'Admission (C.U.A)
- 2 ménages ont reçu un avis défavorable

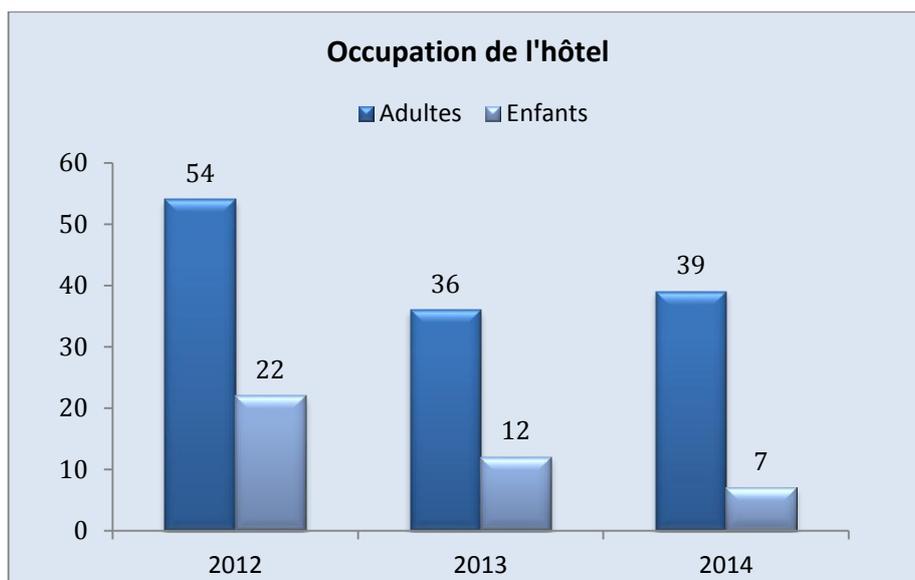
### A. Occupation de l'hôtel

38 ménages ont séjourné à l'hôtel social au cours de l'année 2014 contre 33 en 2013.  
Sur ces 38 ménages, 16 ménages sont encore présents à l'hôtel au 31 décembre 2014.

Ménages	Adultes	Enfants	Personnes
38	39	7	46

**Occupation de l'hôtel au cours des 3 dernières années :**

Années	Ménages	Adultes	Enfants	Total de personnes
2014	38	39	7	46
2013	33	36	12	48
2012	49	54	22	76

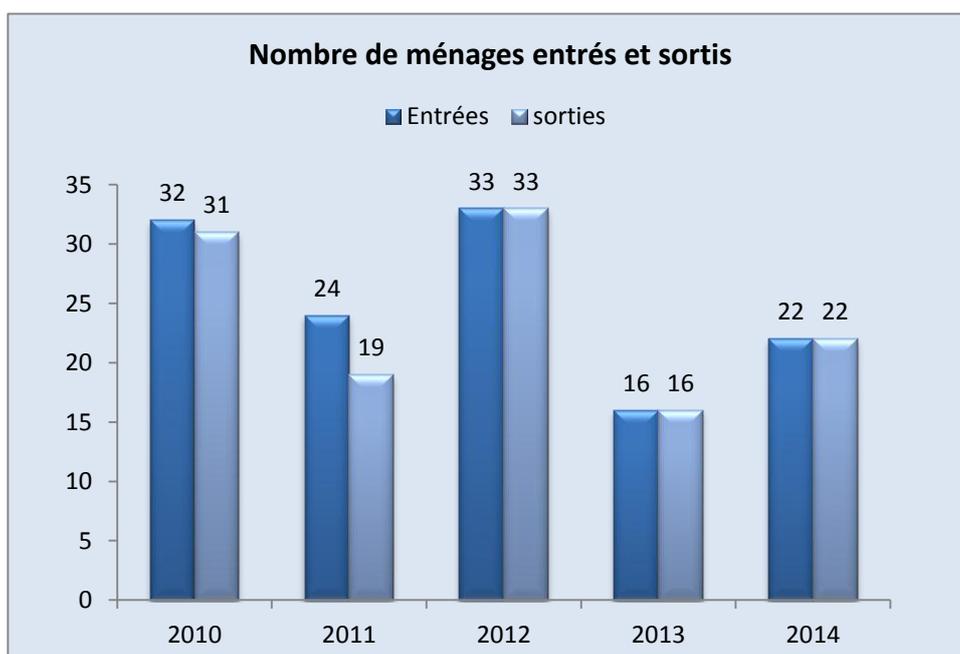


Le nombre de personnes accompagnées en 2014 est sensiblement identique à 2013 passant de 48 à 46. Nous observons une légère hausse des adultes accompagnés. Le nombre d'enfants a quant à lui significativement baissé puisqu'il est trois fois moins élevé qu'en 2012.

#### B. Entrées et sorties de l'hôtel social

Année	2014	2013	2012	2011
Entrées	22	16	33	24
Sorties	22	16	33	19

22 ménages ont intégré l'hôtel social au cours de l'année 2014 comprenant 24 adultes et 4 enfants.



Après une baisse considérable des entrées et des sorties en 2013, nous constatons qu'elles sont en augmentation en 2014.

Cette hausse s'explique par des durées de prise en charge raccourcies en comparaison à 2013. En effet, 17 ménages ont quitté l'hôtel social après une durée d'hébergement inférieure à un an.

### C. Situation résidentielle avant l'accueil

Nous ne pourrions pas réaliser une analyse fine entre les données 2013 et 2014 en raison d'une modification des items utilisés pour définir la situation résidentielle. Nous nous sommes inspirés du formulaire de candidature du S.I.A.O.

#### Année 2014

Situation résidentielle	Nombre de ménages	%
Hébergement par un tiers	11	50
Structure urgence	6	27
Rue	2	9
Structure insertion	2	9
Autres	1	5
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>100</b>

#### Année 2013

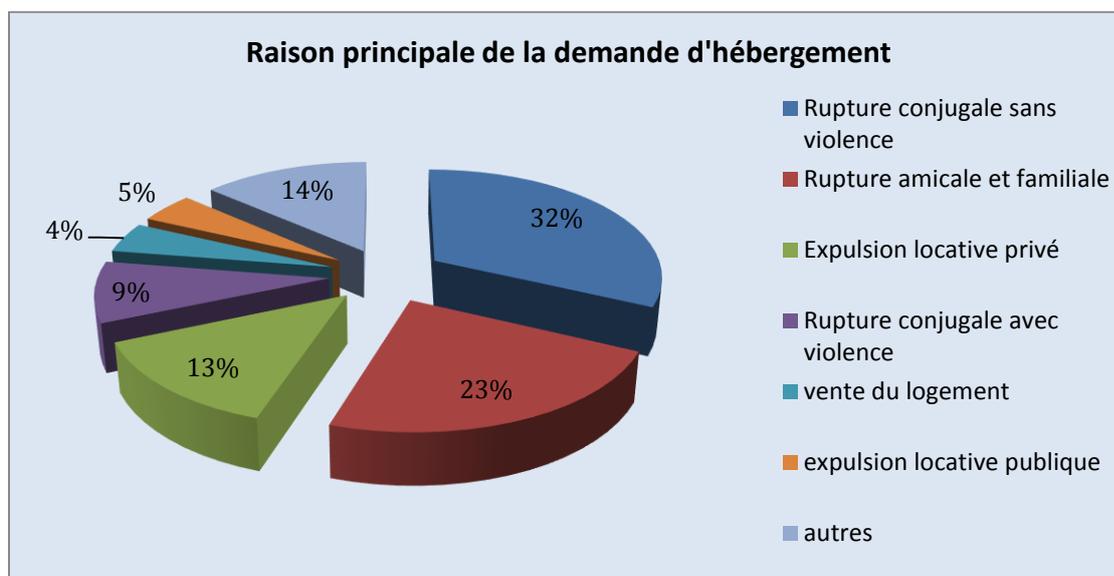
Motif de l'accueil	Nombre de ménages	%
Hébergement amical /et ou familial	7	44
Rupture Conjugale	1	6
Sortie de CADA	2	12
Hébergement d'urgence SAU	6	38
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>100</b>

Avant leur accueil, nous constatons que la moitié des ménages était en situation d'hébergement par un tiers, qu'il soit amical ou familial. Cette situation est semblable à 2013.

Nous constatons que près d'un tiers des ménages sont en situation d'hébergement d'urgence avant leur accueil.

Nous soulignons l'accueil de deux ménages qui se trouvaient en situation d'errance avant leur accueil.

#### D. Raison principale de la demande d'hébergement



- 32 % ménages rupture conjugale sans violence
- 23 % rupture amicale et familiale
- 13,5 % expulsion locative privé
- 13,5 % autres
- 9 % rupture conjugale avec violence
- 4,5 % vente du logement
- 4,5 % expulsion locative publique

Le motif principal de la demande d'hébergement est la rupture au sens large puisqu'il concerne 64 % des ménages accueillis. Il a cependant baissé de près de 10 points depuis 2013.

Nous observons une baisse des accueils des ménages suite à une séparation conjugale qui concerne cette année 41 % contre 56 % en 2013.

Près de 20 % des accueils font suite à une expulsion locative qu'elle soit issue du parc social public ou du parc privé alors que cette raison était inexistante en 2013.

## E. Composition des ménages

Année 2014

Composition ménages	F	H	total
Isolé	5	12	17
Isolé + 1	2	1	3
Isolé + 2			
Isolé + 3			
Isolé + 4			
Couple	1		1
Couple + 1	1		1
Couple + 2			
Total			22

Année 2013

Composition ménages	F	H	total
Isolé	3	5	8
Isolé + 1	5	2	7
Isolé + 2			
Isolé + 3	1		1
Isolé + 4			
Couple			
Couple + 1			
Couple + 2			
Total			16

Les accueils réalisés en 2014 sont majoritairement composés de personnes isolées (90 %). Ils concernent principalement des personnes sans enfants. Plus de la moitié des personnes accueillies sont des hommes sans enfant (54 %) alors qu'en 2013, l'accueil de femmes isolées avec ou sans enfant(s) était majoritaire (56 %).

## F. Age des ménages

Année 2014

Âges	Nombre de personnes	%
0-17 ans	4	14
18-24 ans	2	7
25-39 ans	8	29
40-65 ans	12	43
65 et +	2	7
Total	28	100

Année 2013

Âges	Nombre de personnes	%
0-17 ans	9	35
18-24 ans	1	4
25-39 ans	6	23
40-65 ans	10	38
65 et +	0	
Total	26	100

Comme en 2013, la part des ménages âgés de 40 à 65 ans est la plus importante en 2014. Elle représente près de la moitié des ménages accueillis.

Les ménages dont l'âge se situe entre 25 et 39 ans a sensiblement augmenté, il représente désormais près d'un tiers de l'ensemble des accueils.

Nous constatons une baisse considérable des enfants accueillis soit 14 % cette année contre 35 % en 2013.

La part des ménages âgés de plus de 65 ans n'était pas représentée l'an passé. En 2014, elle représente 7 % de l'ensemble des accueils (2 ménages concernés).

### G. Ressources principales des ménages entrés

Ressources Principales en %	2014	2013	2012
<b>RSA socle ou majoré</b>	36	50	55
<b>A.S.S</b>	14	6	3
<b>A.R.E</b>	26	13	15
<b>CDI Temps complet</b>	0	13	0
<b>CDI Temps partiel</b>	0	6	0
<b>CDD/Intérim/ Stage/Formation</b>	5	6	9
<b>AAH</b>	5	0	15
<b>Invalidité/IJ</b>		6	3
<b>retraite</b>	14	0	0
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Même si les ménages bénéficiaires du RSA restent majoritaires, cette part continue de diminuer en 2014. Alors qu'elle représentait au moins la moitié des ménages sur les deux dernières années, en 2014 elle représente un peu plus d'un tiers.

Cette diminution fait le lien avec l'augmentation des ménages percevant une indemnisation du pôle emploi (ARE et ASS) qui est passée de 19 % à 40 %. Nous observons aussi les catégories de ressources inexistantes en 2013 telles que l'AAH et la retraite.

Cependant, en 2014 aucun ménage salarié en CDI n'a été accueilli. Un seul ménage en situation d'emploi a accédé à un hébergement à l'hôtel social. Il s'agit d'un employé communal dont le contrat est renouvelé depuis février 2014.

## H. Durée de séjour des ménages sortis

### Année 2014

Durée	Nombre de ménages	%
- d'un mois	2	9
De 1 à 3 mois	1	4
De 3 à 6 mois	4	18
De 6 à 9 mois	3	14
De 9 à 12 mois	7	32
De 1 à 2 ans	3	14
De 2 à 3 ans	2	9
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>100</b>

### Année 2013

Durée	Nombre de ménages	%
- d'un mois		
De 1 à 3 mois	2	12
De 3 à 6 mois	2	12
De 6 à 9 mois	6	38
De 9 à 12 mois	3	19
De 1 à 2 ans	3	19
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>100</b>

Année	2014	2013	2012	2011
Durée moyenne de séjour (mois)	9,4	8	7,6	5,3

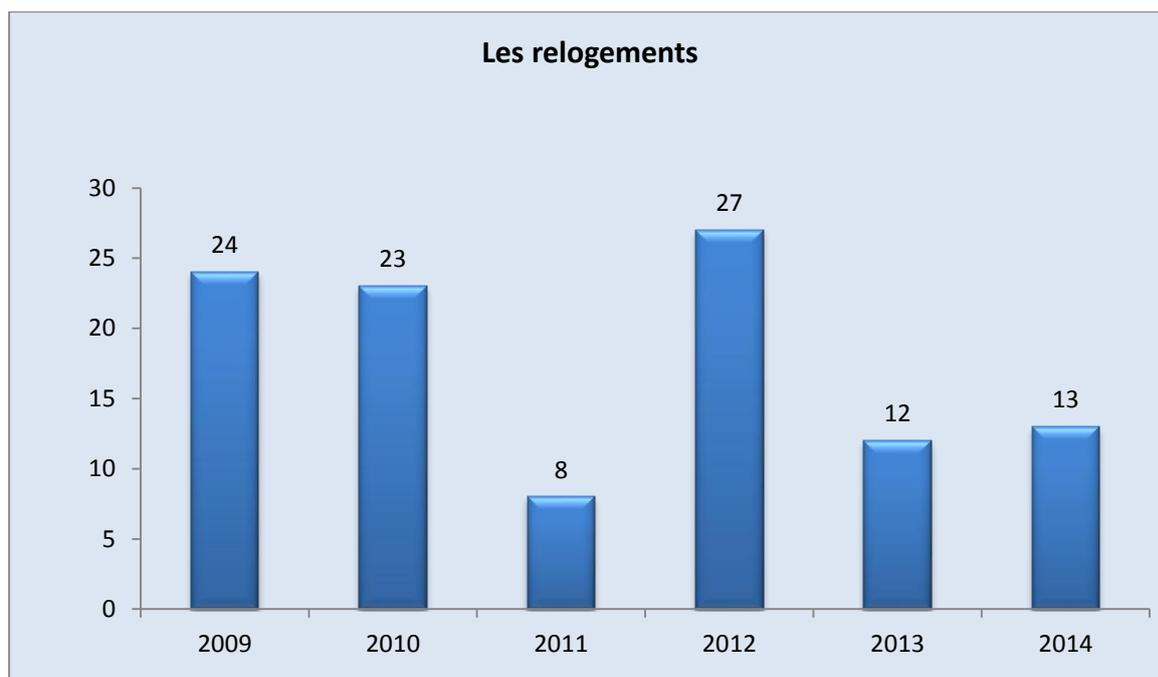
La durée de séjour à l'hôtel social est en constante augmentation depuis 2010 avec une moyenne qui atteint 9,4 mois en 2014.

Cette augmentation s'explique principalement par l'apparition de ménages sortis après une durée d'hébergement supérieure à deux ans. Nous observons également une augmentation considérable des ménages sortis après 9 à 12 mois d'hébergement.

## I. Les sorties

### - Les relogements

Année	2014	2013	2012	2011	2010	2009
Nombre de relogements	13	12	27	8	23	24



	OPH d'Amiens	SIP	MAISON du CIL	PRIVE	IML	Total
2014	4	6	2	1		<b>13</b>
2013	4 (*)	2 (**)	1	3	2	<b>12</b>

**Année 2014 : 13 relogements**

(\*) Relogements dans le cadre de l'action de médiation Amiens nord

(\*\*) Relogements par l'agence Bords de Somme

Le nombre de relogements en 2014 est sensiblement identique à l'an passé. Nous pouvons noter une augmentation des relogements par les bailleurs publics passant de 7 à 12 propositions de logement.

L'OPH d'Amiens et la SIP restent les principaux bailleurs. Néanmoins, la SIP a relogé majoritairement les ménages sortis de l'hôtel social avec 6 propositions cette année contre 2 en 2013. Parmi ces 6 relogements, 3 l'ont été par l'agence Bords de Somme et 3 par l'antenne Grand Amiens.

Parmi les 12 ménages ayant obtenu une attribution de logement dans le parc public, nous avons sollicité la CRAL pour 8 d'entre eux. Un ménage avait une reconnaissance DALO avant son accueil à l'hôtel social.

Depuis la fin de l'année 2014, nous sollicitons le contingent réservataire de la préfecture de façon systématique dès qu'un ménage est prêt à accéder au logement autonome.

Les 13 ménages relogés ont financé leur dépôt de garantie de la manière suivante :

- via un autofinancement pour 8 d'entre eux
- via un prêt CAF pour 2 ménages
- via un financement par le Loca-pass pour 1 ménage
- via un échéancier avec le bailleur pour 1 ménage
- un ménage ne s'est pas manifesté auprès de notre équipe pour accéder à un logement dans le privé.

Lors de l'accès au logement:

- trois demandes d'aide à l'installation auprès du F.S.L ont été instruites pour du mobilier et/ou électroménager
- un ménage a sollicité un prêt CAF et une AFID

#### **- Les sorties sans relogement**

Parmi les 22 sorties, on compte 13 ménages relogés par un bailleur et 9 ménages sortis du dispositif pour les raisons suivantes :

- 3 ménages ont été réorientés vers le dispositif des logements temporaires
- 2 ménages ont accédé au statut de locataire sur le dispositif de la pension de famille de l'association Aprémis en moins de 6 mois d'hébergement
- 2 ménages ont fait l'objet d'une fin de prise en charge après des périodes d'hébergement de 6 à 9 mois. Ces fins de prise en charge font suite au non-paiement de la participation aux frais d'hébergement pour le premier ménage. Le second ménage n'occupait pas sa chambre, n'adhérait pas à l'accompagnement social proposé et n'honorait pas la participation aux frais d'hébergement.
- 1 ménage est retourné à la situation initiale
- 1 ménage a trouvé une solution d'hébergement amicale ou familiale en raison de l'accès à un emploi dans un autre département

### J. Durée de séjour des ménages présents au 31 décembre 2014

#### Année 2014

Durée	Nombre de ménages	%
- d'un mois	3	19
De 1 à 3 mois	3	19
De 3 à 6 mois	4	25
De 6 à 9 mois	3	19
De 9 à 12 mois	2	12
De 1 à 2 ans	1	6
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>100</b>

#### Année 2013

Durée	Nombre de ménages	%
- d'un mois	3	19
De 1 à 3 mois	1	6
De 3 à 6 mois	5	31
De 6 à 9 mois	1	6
De 9 à 12 mois	2	13
De 1 à 2 ans	4	25
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>100</b>

Au 31 décembre 2014, 16 ménages sont présents soit 18 adultes et 3 enfants.

La durée de séjour des ménages présents au 31 décembre 2014 a baissé passant de 7 mois à 5.9 mois.

Tout comme en 2013, près deux tiers des ménages présents le sont depuis moins de 6 mois. Nous notons une augmentation des ménages présents de 6 à 9 mois avec 19 % en 2014 contre 6 % en 2013.

Nous constatons que seulement 6 %, soit un ménage, est présent depuis 12 mois.

A la rédaction de ce bilan, 3 ménages ont été relogés :

- 2 par l'OPH d'Amiens présents depuis moins d'un mois pour l'un et de 1 à 2 ans pour l'autre
- 1 par la SIP antenne Grand Amiens présent entre 3 à 6 mois et bénéficiant d'un DALO avant son accueil.

## VII. CONCLUSION

---

L'évaluation de l'accompagnement engagée en 2013, avec les bailleurs sociaux s'associe cette année à l'analyse d'un questionnaire remis systématiquement aux ménages lors de la sortie du dispositif des Logements Temporaires.

Les ménages évaluent le délai d'attente, l'information dispensée par nos services, les conditions d'accueil, la qualité d'hébergement et de l'aide apportée, les conditions de sorties et l'aide apportée durant l'accès à l'hébergement.

Nous présenterons donc, durant le comité de pilotage la restitution des enquêtes de satisfaction recueillies durant l'année 2014.

Cette année encore, nous pouvons constater à la lecture de ce bilan l'énergie déployée par l'ensemble des salariés du Service Hébergement pour mener à bien notre mission d'accompagnement social et d'hébergement même si le taux d'encadrement par travailleur social et la répartition géographique des logements sur l'ensemble du Département rendent l'exercice particulièrement complexe.

Le travail d'accompagnement des personnes en situation d'exclusion est prenant et difficile ; il demande pour les intervenants une pratique professionnelle exigeante et solide.

Face à la complexité et la diversité des situations des ménages accueillis il nous faut, sans cesse, réinterroger nos réseaux partenariaux, encourager les échanges et les réflexions sur nos pratiques, questionner la place du « référent » dans l'accompagnement pour instaurer un climat propice à la mise en œuvre d'un accompagnement adapté.